



Décembre 2024

Avertissement : Ce tableau de bord est établi à partir des données disponibles au 21 janvier 2025. Les résultats présentés sont susceptibles d'être révisés à chaque nouvelle publication pour tenir compte des déclarations tardives ou d'éventuelles actualisations de la part des fournisseurs de données.

Au 4^e trimestre, les estimations portent à 11 600 le nombre de salariés ayant perdu leur emploi entre le 31 mars et le 31 décembre 2024, dans le seul secteur privé (données provisoires). Ce dénombrement est en cours pour le secteur public et l'auto-emploi, et viendra s'ajouter à ce bilan déjà lourd, à l'occasion des prochaines publications.

Parmi ces 11 600 personnes, 6 140 sont indemnisées au titre du chômage total en décembre. Le tissu économique, déjà peu dynamique au 1^{er} semestre 2024, se détériore au 2^e semestre avec deux fois plus de fermetures d'entreprises que de créations, soit 1 630 unités perdues en 2024 (1 470 personnes physiques et 160 sociétés).

En décembre, moins de 1 000 entreprises ont effectué des demandes d'accès au dispositif de chômage partiel « exactions », pour la couverture potentielle de 13 470 salariés (-42 % par rapport au point haut atteint au mois d'août). Toutefois, l'incertitude qui pèse sur le financement des dispositifs du chômage partiel « exactions » (financé par une aide exceptionnelle de l'Etat) et du chômage total (financé par les cotisations des salariés de moins en moins nombreux) assombrit les perspectives de ce début d'année 2025 ; d'autant plus que les créations d'entreprises, à leur plus bas niveau depuis 30 ans, ne permettent pas d'espérer la création de nouveaux emplois pour compenser les emplois détruits en 2024.

La baisse des revenus des ménages au chômage partiel ou sans emploi entraîne une diminution de leur consommation et une dégradation de leur solvabilité ; l'IEOM note en effet que les paiements et retraits par carte bancaire sont à un niveau inférieur à celui de 2023. De plus, le pouvoir d'achat est affecté par la hausse des prix à la consommation observée tout au long de l'année 2024. En décembre, cette hausse, de +1,7 % calculée sur la consommation moyenne de l'ensemble des ménages, atteint +3 % sur un an pour les 20 % des ménages les plus modestes. C'est particulièrement sur ces derniers que les augmentations des prix de l'électricité, des pains et céréales, et des transports en commun ont le plus gros impact.

Emploi - Chômage

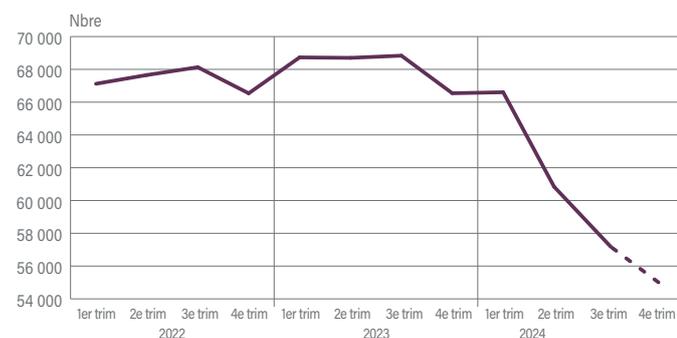
● Emploi salarié privé

L'indicateur porte sur le nombre de salariés ayant un contrat actif au dernier jour du trimestre, auprès d'un employeur du privé.

Dans le contexte, il permet de constater la destruction d'emplois salariés du privé, qui avait commencé avant les événements du mois de mai et s'est accentuée depuis.

Les informations du dernier trimestre, en pointillé dans le graphique, sont estimatives au vu des déclarations d'embauche et de débauche actuellement enregistrées. Elles ne seront mentionnées dans le tableau que lorsqu'elles seront consolidées, soit 5 mois après la fin du trimestre.

Évolution du nombre de salariés dans le secteur privé



Sources : Cafat - Isee

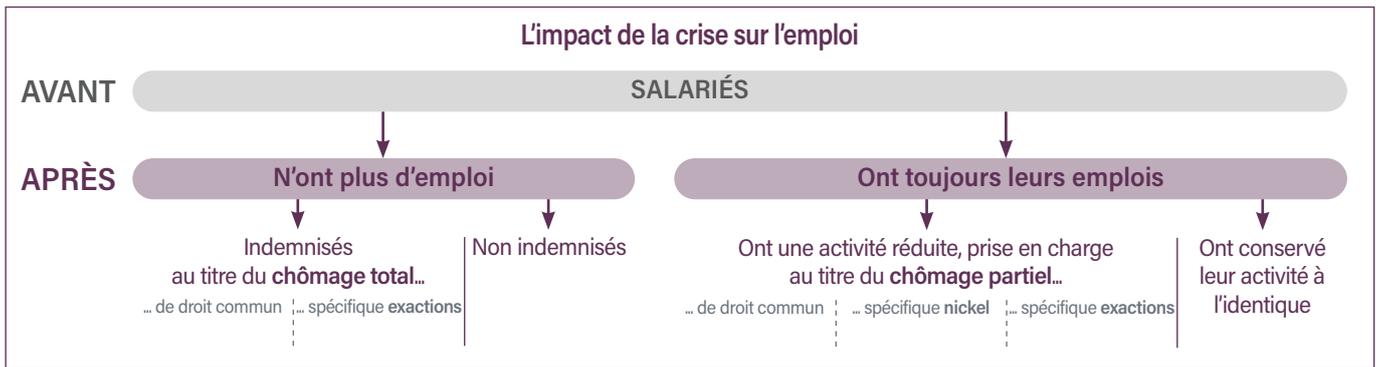
Salariés dans le secteur privé

	2023	2024
1 ^{er} trimestre	68 541	66 588
2 ^e trimestre	68 535	60 680
3 ^e trimestre	68 681	57 371
4 ^e trimestre	66 437	

Sources : Cafat - Isee

Unité : nombre

Données disponibles au 21/01/2025



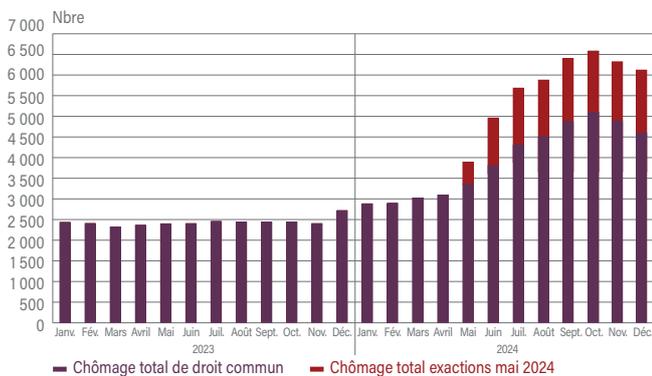
● **Chômage total - Bénéficiaires**

L'indicateur porte sur le nombre mensuel de personnes qui n'ont plus d'emploi et qui sont indemnisées par la Cafat au titre du chômage total, selon le mois pour lequel l'indemnité est due.

Le chômage total de droit commun est soumis à des conditions d'ouverture de droits. Il a été complété par des mesures de chômage total spécifique aux exactions débutées en mai 2024. Compte tenu des conditions d'ouverture de droits propres à chacun de ces deux dispositifs (cf. annexe), le nombre de chômeurs indemnisés au chômage total peut être inférieur au nombre d'emplois salariés perdus.

Les intéressés ayant 3 mois pour effectuer leurs démarches auprès de la Cafat, les chiffres des 3 derniers mois peuvent évoluer de manière rétroactive. Le mois mentionné est celui pour lequel les droits sont ouverts. Celui-ci peut différer du mois de la demande d'admission à ce dispositif, comme de celui au cours duquel les allocations de chômage total sont effectivement versées au bénéficiaire.

Évolution du nombre mensuel de bénéficiaires du chômage total selon le type de chômage



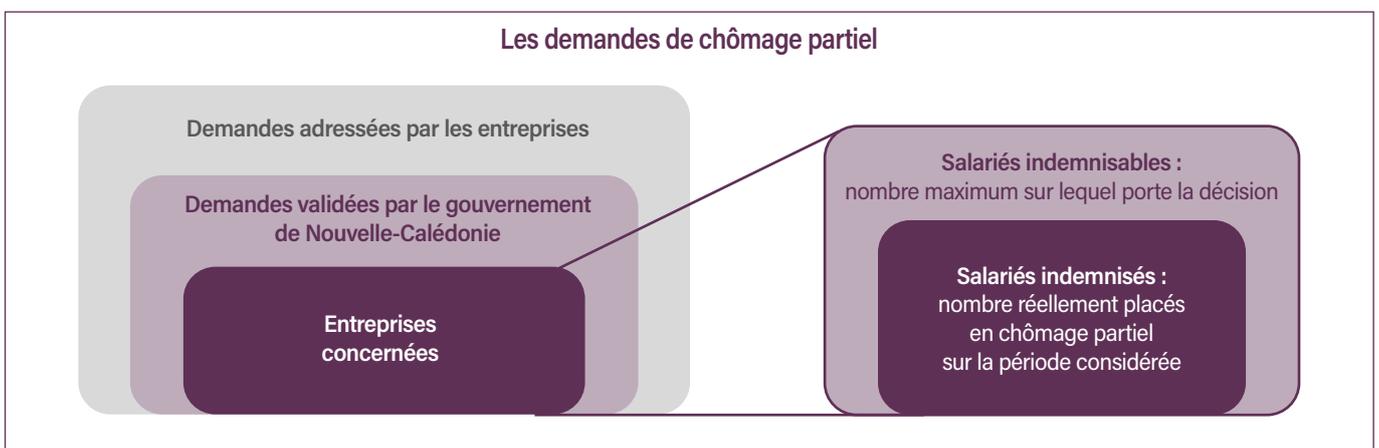
Sources : Cafat - GNC - Isee - Données disponibles au 24/01/2025

Bénéficiaires du chômage total selon le type de chômage

	Droit commun		Exactions 2024
	2023	2024	
Janvier	2 418	2 874	-
Février	2 390	2 891	-
Mars	2 304	3 028	-
Avril	2 349	3 120	-
Mai	2 384	3 364	497
Juin	2 388	3 799	1 192
Juillet	2 442	4 331	1 363
Août	2 425	4 527	1 409
Septembre	2 424	4 992	1 410
Octobre	2 428	5 106	1 404
Novembre	2 389	4 991	1 384
Décembre	2 707	4 639	1 499

Sources : Cafat - GNC - Isee - Données disponibles au 24/01/2025 Unité : nombre

Les demandes de chômage partiel

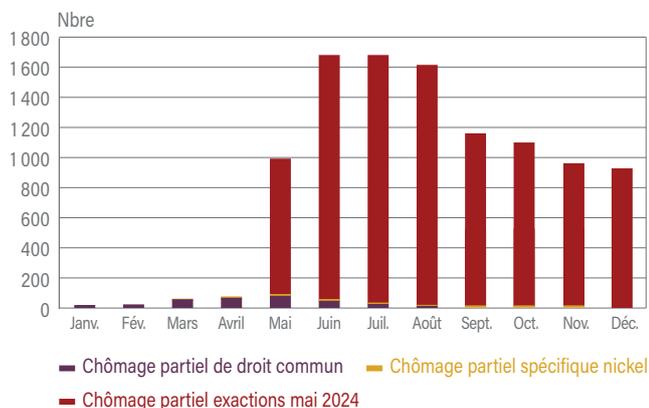


● Chômage partiel - Entreprises concernées

L'indicateur porte sur le nombre d'entreprises ayant fait une demande de chômage partiel validée, pour la période de couverture des droits accordés.

Attention : Une même entreprise peut être comptabilisée sur plusieurs types de chômage et sur plusieurs mois. Le total sans double compte prend en compte cette entreprise une seule fois, quelle que soit la mesure de chômage accordée.

Entreprises ayant fait une demande de chômage partiel validée, pour la période de couverture des droits accordés en 2024



Sources : DTEFP - GNC - Isee - Données disponibles au 24/01/2025

Entreprises ayant fait une demande de chômage partiel validée, pour la période de couverture des droits accordés en 2024

	Chômage partiel de droit commun	Chômage partiel spécifique nickel	Chômage partiel exactions mai 2024	Total sans double compte
Janvier	7	-	-	7
Février	11	-	-	11
Mars	46	4	-	50
Avril	57	10	-	67
Mai	67	13	920	986
Juin	33	13	1 651	1 688
Juillet	14	13	1 668	1 689
Août	2	10	1 606	1 616
Septembre	-	8	1 183	1 191
Octobre	-	3	1 121	1 124
Novembre	-	3	987	990
Décembre	-	-	964	964
TOTAL SANS DOUBLE COMPTE	81	16	2 039	2 067

Sources : DTEFP - GNC - Isee
Données disponibles au 24/01/2025

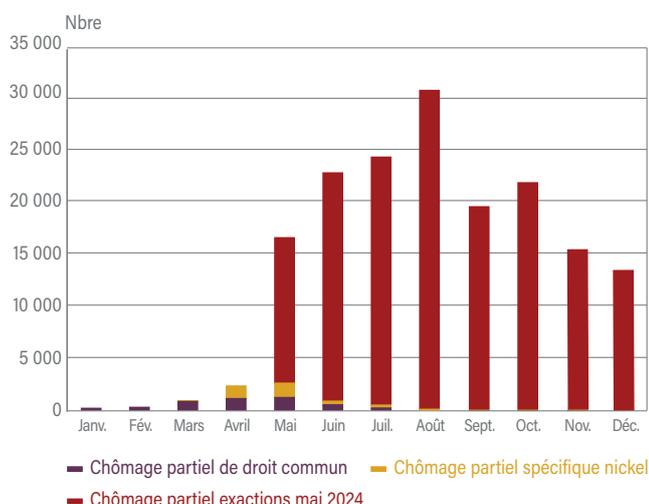
Unité : nombre

● Chômage partiel - Salariés indemnisables

L'indicateur porte sur le nombre de salariés indemnisables au chômage partiel, c'est-à-dire dont le temps de travail pourrait être partiellement réduit au cours du mois concerné, conformément à la demande validée de l'entreprise.

Attention : Les salariés d'une même entreprise sont comptés sur plusieurs mois, correspondant à la période de couverture des droits. En outre, une même entreprise peut avoir fait une demande sur deux types de chômage partiel différents pour un même mois (exemple le plus fréquent : spécifique nickel jusqu'au 12 mai puis émeutes à partir du 13 mai). Un même salarié pouvant donc avoir bénéficié de deux types de chômage partiel différents au cours du même mois, le total sans double compte dénombre les salariés distincts indemnisables au cours d'un mois donné.

Salariés indemnisables au chômage partiel, pour la période de couverture des droits accordés en 2024



Sources : DTEFP - GNC - Isee - Données disponibles au 24/01/2025

Salariés indemnisables au chômage partiel, pour la période de couverture des droits accordés en 2024

	Chômage partiel de droit commun	Chômage partiel spécifique nickel	Chômage partiel exactions mai 2024	Total sans double compte
Janvier	118	-	-	118
Février	211	-	-	211
Mars	769	63	-	832
Avril	1 052	1 209	-	2 261
Mai	1 148	1 374	14 191	15 017
Juin	425	350	22 752	23 022
Juillet	149	307	24 479	23 544
Août	25	283	31 142	23 503
Septembre	-	102	19 467	17 929
Octobre	-	22	22 380	17 140
Novembre	-	22	15 482	13 753
Décembre	-	-	13 485	13 474
TOTAL SANS DOUBLE COMPTE	643	992	25 455	25 153

Sources : DTEFP - GNC - Isee
Données disponibles au 24/01/2025

Unité : nombre

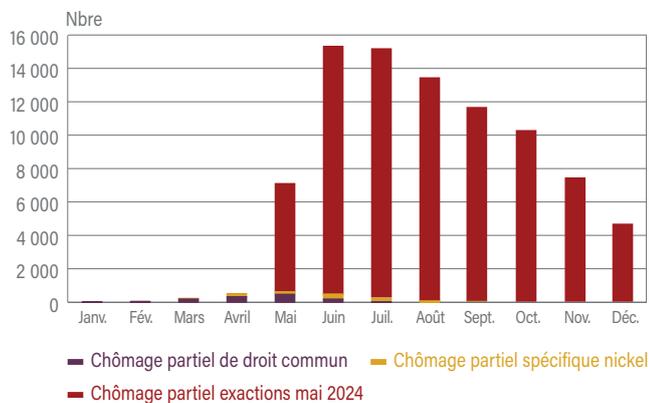
● **Chômage partiel – Salariés indemnisés**

L'indicateur porte sur le nombre de salariés, toujours en emploi mais dont le temps de travail a effectivement été réduit au cours du mois concerné, qui sont pris en charge au titre du chômage partiel. Par définition, ces salariés ne sont pas des chômeurs.

Cet indicateur permet de rendre compte chaque mois de la réduction d'activité au sein des entreprises, en fonction du dispositif mobilisé. L'indemnisation du chômage partiel est versée à l'entreprise par la Cafat, a posteriori, en remboursement des salaires versés pour des heures non travaillées, après réception des états envoyés par l'entreprise. Le mois mentionné ici est celui pour lequel l'indemnité est due et donc celui du travail à temps partiel. Il diffère du mois au cours duquel les sommes sont effectivement payées par la Cafat.

Attention : Les salariés bénéficiaires d'une mesure de chômage partiel sont comptés sur plusieurs mois, correspondant à la période de couverture des droits. En outre, une même entreprise peut avoir fait une demande sur deux types de chômage partiel différents pour un même mois (exemple le plus fréquent : spécifique nickel jusqu'au 12 mai puis exactions à partir du 13 mai). Un même salarié pouvant donc avoir bénéficié de deux types de chômage partiel différents au cours du même mois, le total sans double compte dénombre les salariés distincts indemnisés au cours d'un mois donné.

Salariés indemnisés au chômage partiel, pour la période de couverture des droits accordés en 2024



Sources : Cafat - GNC - Isee - Données disponibles au 24/01/2025

Salariés indemnisés au chômage partiel, pour la période de couverture des droits accordés en 2024

	Chômage partiel de droit commun		Chômage partiel spécifique nickel	Chômage partiel exactions mai 2024	Total sans double compte
	2023	2024	2024	2024	2024
Janvier	24	20	-	-	20
Février	44	30	-	-	30
Mars	39	203	32	-	235
Avril	35	412	318	-	730
Mai	26	544	223	6 746	7 372
Juin	79	224	301	14 981	15 423
Juillet	69	30	134	15 090	15 254
Août	65	4	92	13 545	13 641
Septembre	10	5	33	11 840	11 878
Octobre	11	5	17	10 251	10 273
Novembre	14	5	18	7 653	7 676
Décembre	12	-	-	4 678	4 678
TOTAL SANS DOUBLE COMPTE	147	714	586	22 885	23 171

Sources : Cafat - GNC - Isee

Données disponibles au 24/01/2025

Unité : nombre

Entreprises

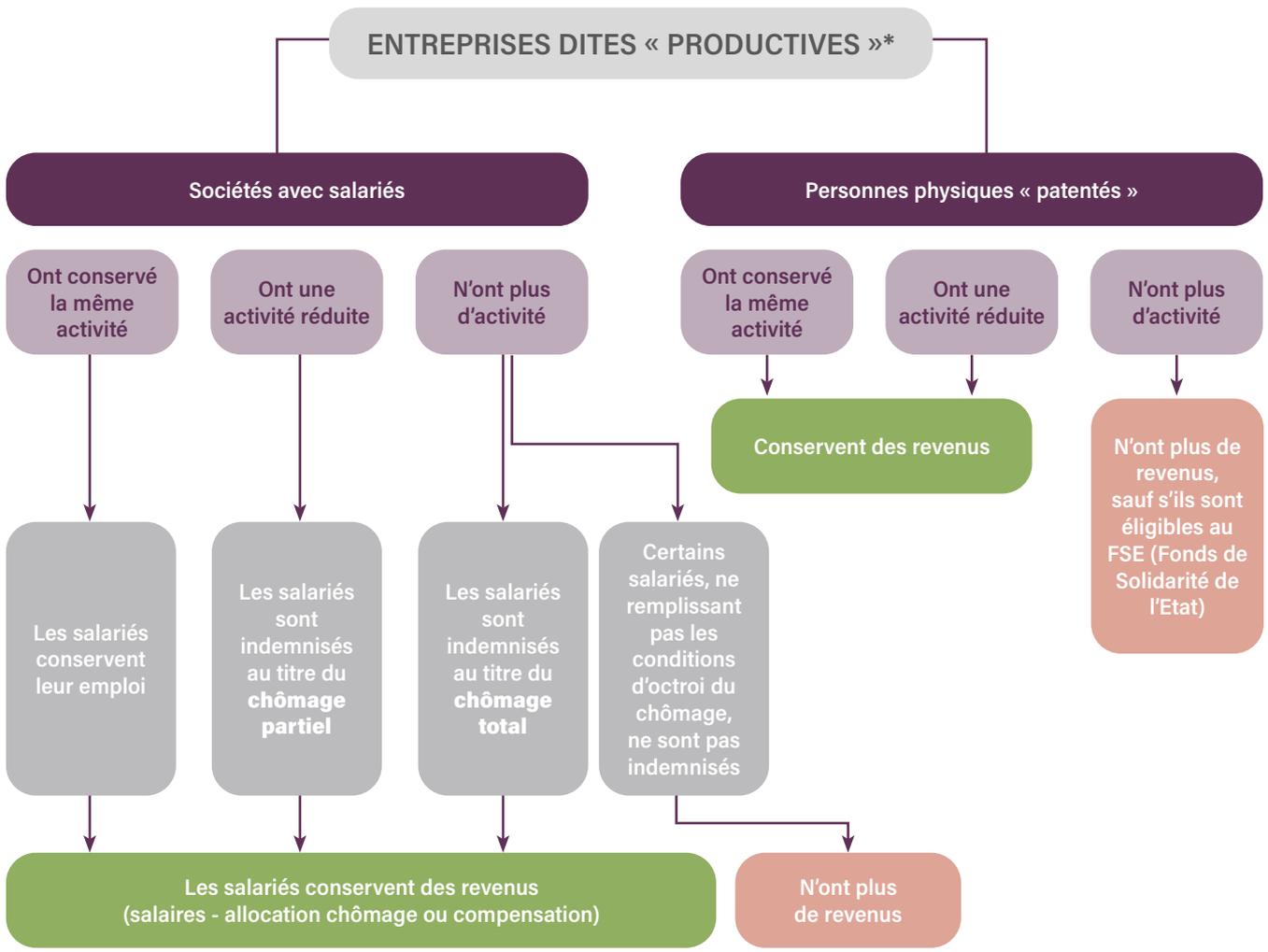
Répartition des entreprises



*Les formes juridiques retenues sont les suivantes : Société en nom collectif (SNC), Société de Participations Financières de Profession Libérale Société à responsabilité limitée, Société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL), SARL unipersonnelle (EURL), Société à responsabilité limitée (SARL), SA d'économie mixte à conseil d'administration (SAEM), SA à conseil d'administration, Société par actions simplifiée (SAS), Société civile d'intérêt collectif agricole (SICA), Exploitation agricole à responsabilité limitée, Société civile professionnelle (SCP), Société civile d'attribution, Société civile de moyens (SCM), Société civile d'exploitation agricole (SCEA - SCA), Groupement d'intérêt économique (GIE).

** Les formes juridiques non décrites sont les suivantes : Société civile immobilière (SCI), Groupement de droit particulier local (GDPL), Association loi de 1901 et assimilé, Organisme mutualiste, Comité d'entreprise (CE), Organisme professionnel, Syndicat de propriétaires, Fondation, Parti politique, Organisation internationale, Consulat.

L'impact de la crise sur les revenus des travailleurs



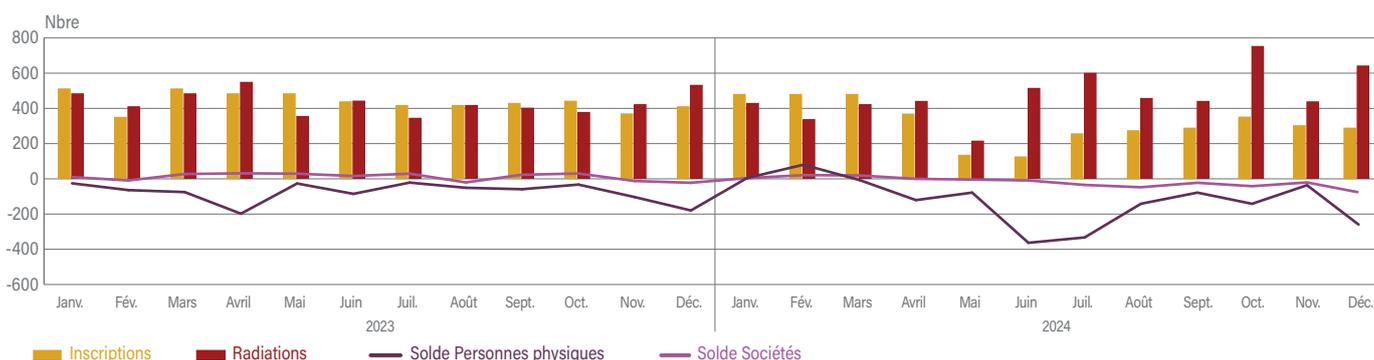
● Démographie des entreprises

L'indicateur porte sur le nombre mensuel d'inscriptions et de radiations au Ridet, de personnes physiques (« patentés ») et de sociétés.

Le solde (créations – radiations), s'il est négatif, traduit une baisse du nombre d'entreprises en activité.

Les formes juridiques retenues pour les sociétés sont les suivantes : Société en nom collectif (SNC), Société de Participations Financières de Profession Libérale Société à responsabilité limitée, Société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL), SARL unipersonnelle (EURL), Société à responsabilité limitée (SARL), SA d'économie mixte à conseil d'administration (SAEM), SA à conseil d'administration, Société par actions simplifiée (SAS), Société civile d'intérêt collectif agricole (SICA), Exploitation agricole à responsabilité limitée, Société civile professionnelle (SCP), Société civile d'attribution, Société civile de moyens (SCM), Société civile d'exploitation agricole (SCEA - SCA), Groupement d'intérêt économique (GIE).

Evolution du nombre d'inscriptions et de radiations des entreprises au Ridet et du solde pour les personnes physiques (« patentés ») et les sociétés



Source : Isee - Ridet

Inscriptions et radiations des entreprises au Ridet (personnes physiques « patentés » et sociétés)

	PERSONNES PHYSIQUES « PATENTÉS »				SOCIÉTÉS			
	Inscriptions		Radiations		Inscriptions		Radiations	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Janvier	365	384	383	372	86	67	63	54
Février	286	356	342	270	53	82	59	57
Mars	353	366	420	366	91	62	52	38
Avril	312	270	500	382	84	66	46	58
Mai	288	114	307	184	75	24	41	22
Juin	303	106	380	472	71	24	49	26
Juillet	284	201	298	522	70	28	32	56
Août	284	221	327	368	63	32	75	73
Septembre	298	240	349	334	67	37	39	58
Octobre	302	298	327	447	83	39	48	73
Novembre	254	256	349	300	63	28	67	52
Décembre	258	212	428	477	86	52	99	137
TOTAL SANS DOUBLE COMPTE	3 587	3 024	4 410	4 494	892	541	670	704

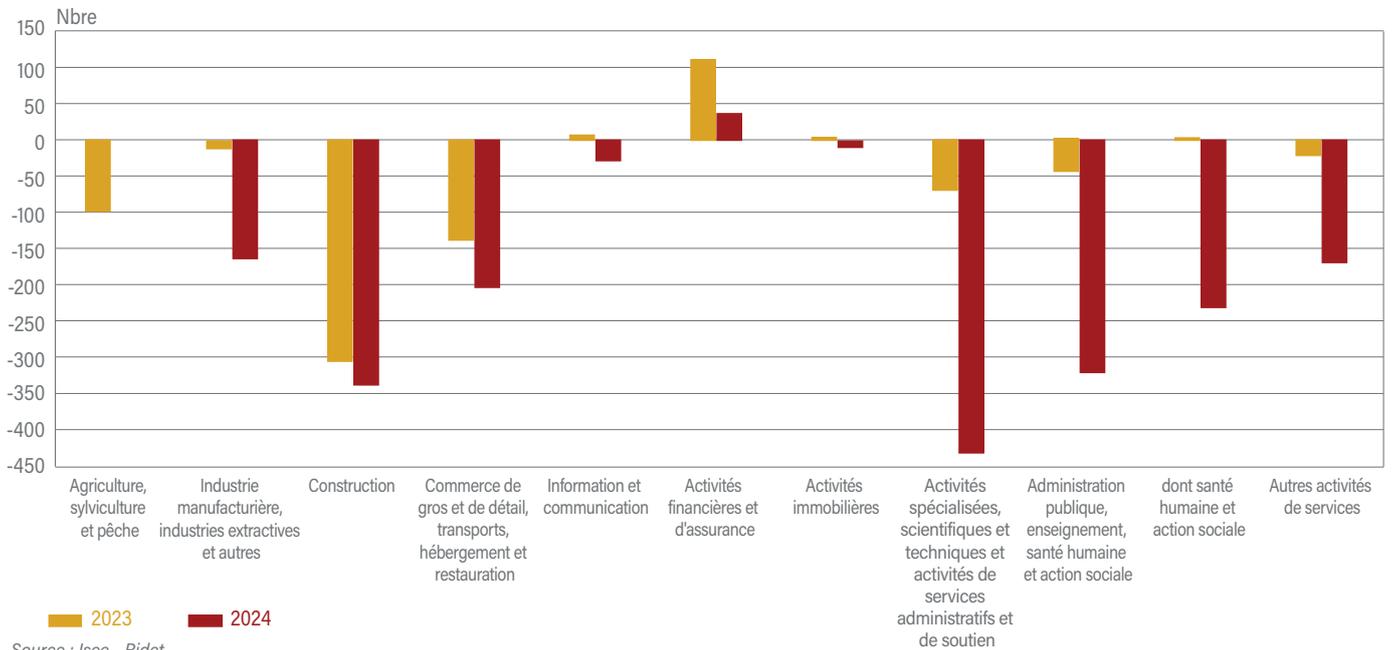
Source : Isee - Ridet

Unité : nombre

● Démographie des entreprises, par secteur d'activité

L'indicateur porte sur le solde d'entreprises inscrites au Ridet selon l'activité principale exercée.

Comparaison 2023-2024 du solde entre les inscriptions et les radiations au Ridet, des personnes physiques (« patentés ») et des sociétés, cumulé de janvier à décembre



Source : Isee - Ridet

Inscriptions et radiations des entreprises au Ridet des personnes physiques (« patentés ») et des sociétés, cumulé de janvier à décembre

SECTEUR DE L'ACTIVITÉ PRINCIPALE EXERCÉE PAR L'ENTREPRISE	Inscriptions		Radiations		Solde (inscriptions - radiations)	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Agriculture, sylviculture et pêche	413	344	515	344	-102	-
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	434	361	448	530	-14	-169
Construction	345	277	654	617	-309	-340
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	773	671	916	877	-143	-206
Information et communication	99	72	93	101	6	-29
Activités financières et d'assurance	145	74	31	33	114	41
Activités immobilières	62	42	59	52	3	-10
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	1 189	889	1 258	1 326	-69	-437
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	710	586	758	905	-48	-319
dont santé humaine et action sociale	544	432	542	663	2	-231
Autres activités de services	309	249	348	413	-39	-164
TOTAL	4 479	3 565	5 080	5 198	-601	-1 633

Source : Isee - Ridet

Unité : nombre

● **Démographie des entreprises, par province**

L'indicateur porte sur le nombre mensuel d'inscriptions et de radiations au Ridet, de personnes physiques (« patentés ») et de sociétés, selon la province du siège social de l'entreprise. Pour les personnes physiques, il s'agit le plus souvent de la province de leur domicile.

Le solde (créations – radiations), s'il est négatif, traduit une baisse du nombre d'entreprises en activité.

Inscriptions et radiations au Ridet des personnes physiques (« patentés ») et des sociétés, cumulé de janvier à décembre

PROVINCE DU SIÈGE SOCIAL DE L'ENTREPRISE ET SECTEUR D'ACTIVITÉ PRINCIPALE DE L'ENTREPRISE	Inscriptions		Radiations		Solde (inscriptions - radiations)	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024
PROVINCE SUD, dont	3 601	2 917	3 986	4 247	-385	-1 330
Activités de services administratifs et de soutien	698	561	719	758	-21	-197
Construction	298	231	539	522	-241	-291
Industrie manufacturière	351	312	355	443	-4	-131
Santé humaine et action sociale	491	393	473	594	18	-201
PROVINCE NORD, dont	645	521	792	705	-147	-184
Activités de services administratifs et de soutien	151	112	170	180	-19	-68
Agriculture, sylviculture et pêche	146	169	177	120	-31	49
Construction	36	37	79	67	-43	-30
Santé humaine et action sociale	40	31	56	55	-16	-24
PROVINCE ÎLES, dont	233	127	302	246	-69	-119
Activités de services administratifs et de soutien	58	36	72	64	-14	-28
Agriculture, sylviculture et pêche	72	22	60	47	12	-25
Construction	11	9	36	28	-25	-19
Industrie manufacturière	13	7	16	22	-3	-15
TOTAL	44 79	3 565	5 080	5 198	-601	-1 633

Source : Isee - Ridet

Unité : nombre

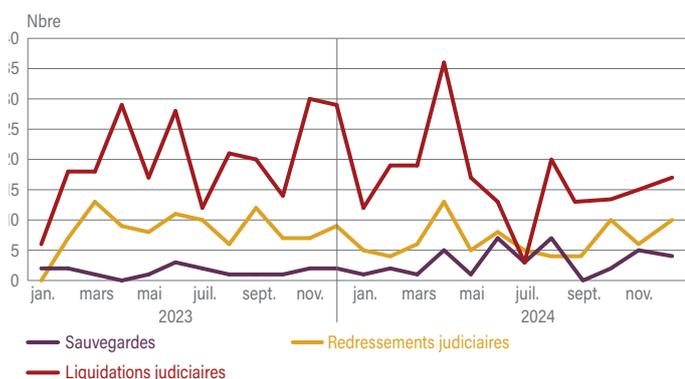
● Procédures collectives

L'indicateur porte sur le nombre de mandats de procédures collectives ouvertes auprès du mandataire judiciaire, selon le mois de l'ouverture de la procédure.

La procédure collective est un dispositif juridique de prévention et de traitement des difficultés financières des entreprises. Elle prend les formes suivantes : sauvegardes (quand l'entreprise n'est pas en cessation de paiement), redressements judiciaires (l'entreprise est en état de cessation de paiement mais un redressement économique est envisageable) ou liquidations judiciaires (lorsqu'une entreprise est en état de cessation des paiements et que son redressement est manifestement impossible).

Seule la liquidation judiciaire mettra fin à l'activité de l'entreprise. Le mois d'ouverture de la procédure n'est pas le mois de cessation réelle d'activité de l'entreprise.

Évolution du nombre de procédures collectives ouvertes, selon le mois de l'ouverture



Source : Mandataire judiciaire

Procédures collectives ouvertes, selon le mois de l'ouverture

	2023	2024
Janvier	8	18
Février	27	25
Mars	32	26
Avril	38	54
Mai	26	23
Juin	42	28
Juillet	24	11
Août	28	31
Septembre	33	16
Octobre	22	25
Novembre	39	26
Décembre	40	31
TOTAL	359	314

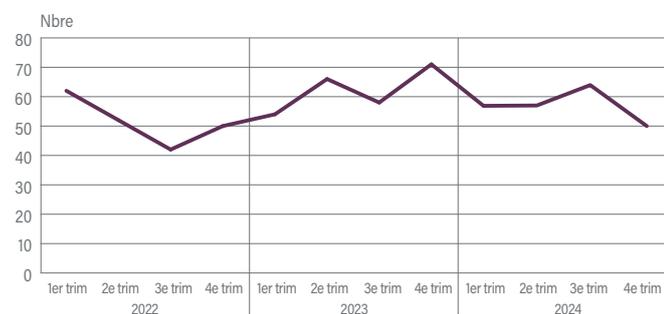
Source : Mandataire judiciaire

Unité : nombre

● Liquidations judiciaires

L'indicateur porte sur le nombre de cessations effectives d'activité à la suite d'une liquidation judiciaire, qui ont donné lieu à une radiation au Ridet, selon le trimestre du jugement prononçant cette liquidation, donc le trimestre de cessation effective d'activité.

Évolution du nombre de liquidations judiciaires prononcées au cours du trimestre



Source : Isee - Ridet

Liquidations judiciaires prononcées au cours du trimestre

	2023	2024
1 ^{er} trimestre	54	57
2 ^e trimestre	67	57
3 ^e trimestre	58	64
4 ^e trimestre	71	50
TOTAL	250	228

Source : Isee - Ridet

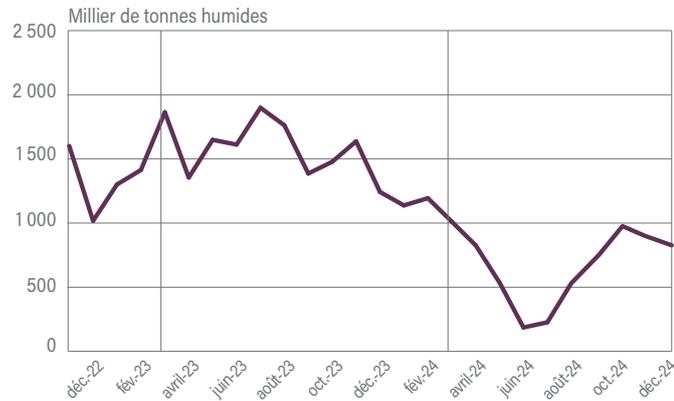
Unité : nombre

Activité économique

● Extraction minière

L'indicateur porte sur la quantité de minerai brut extraite chaque mois par les opérateurs miniers, quelle que soit sa teneur en nickel.

Évolution de l'extraction minière



Sources : DIMENC - Isee

Extraction minière

	2023	2024
Janvier	1 333	1 169
Février	1 448	1 224
Mars	1 908	1 040
Avril	1 388	848
Mai	1 688	554
Juin	1 651	194
Juillet	1 944	235
Août	1 804	546
Septembre	1 420	752
Octobre	1 513	992
Novembre	1 677	885
Décembre	1 275	832
TOTAL	19 051	9 272

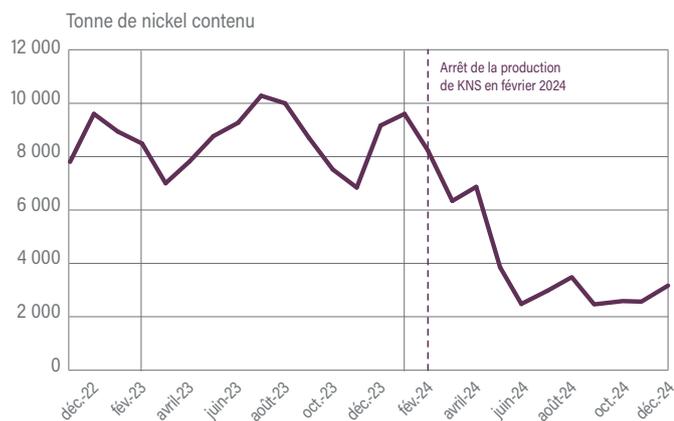
Sources : DIMENC - Isee

Unité : millier de tonnes humides

● Production métallurgique

L'indicateur porte sur les quantités produites, chaque trimestre, par les entreprises métallurgiques.

Évolution de la production métallurgique



Sources : DIMENC - Isee

Production métallurgique

	2023	2024
Janvier	9 014	9 656
Février	8 466	8 273
Mars	7 102	6 222
Avril	8 071	6 866
Mai	8 936	3 844
Juin	9 317	2 378
Juillet	10 529	2 515
Août	10 006	2 732
Septembre	8 632	2 508
Octobre	7 535	2 566
Novembre	6 911	2 526
Décembre	9 133	3 239
TOTAL	103 652	53 327

Sources : DIMENC - Isee

Unité : tonne de nickel contenu

● **Échanges extérieurs**

L'indicateur porte sur la valeur des échanges extérieurs de marchandises de la Nouvelle-Calédonie et le solde commercial qui en résulte.

Evolution des échanges de marchandises entre la Nouvelle-Calédonie et le reste du monde



Sources : DRDNC - Isee - Données disponibles au 25/01/2025

Échanges de marchandises entre la Nouvelle-Calédonie et le reste du monde

	2023			2024		
	Importations	Exportations	Solde commercial	Importations	Exportations	Solde commercial
Janvier	38 082	19 545	-18 537	26 999	16 770	-10 229
Février	27 425	16 964	-10 460	29 320	11 260	-18 060
Mars	30 403	27 714	-2 688	23 600	21 842	-1 758
Avril	22 934	13 820	-9 113	22 896	21 905	-991
Mai	25 366	16 114	-9 252	14 307	7 068	-7 239
Juin	32 936	19 178	-13 758	19 600	8 252	-11 348
Juillet	26 056	26 292	236	19 984	11 656	-8 328
Août	31 475	19 596	-11 879	19 983	6 805	-13 178
Septembre	25 478	14 188	-11 290	16 785	6 330	-10 455
Octobre	37 278	26 237	-11 041	17 800	10 660	-7 140
Novembre	27 595	15 245	-12 349	22 762	7 594	-15 168
Décembre	27 798	19 813	-7 985	20 055	8 896	-11 160
TOTAL	352 826	234 708	-118 118	254 092	139 038	-115 054

Sources : DRDNC - Isee - Données disponibles au 25/01/2025

Unité : million de F.CFP

● **Exportations minières**

L'indicateur porte sur la valeur des exportations de minerai de nickel.

Évolution de la valeur des exportations minières



Sources : DRDNC - Isee - Données disponibles au 21/01/2025

Exportations minières

	2023	2024
Janvier	2 257	1 850
Février	4 966	2 114
Mars	4 304	3 089
Avril	3 700	2 943
Mai	1 641	1 576
Juin	4 323	1 826
Juillet	8 366	1 295
Août	2 481	1 995
Septembre	3 199	1 210
Octobre	3 379	5 638
Novembre	4 295	3 163
Décembre	12 109	3 428
TOTAL	550 19	30 127

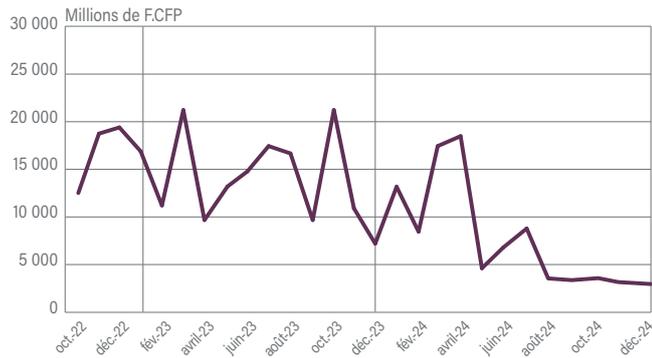
Sources : DRDNC - Isee
Données disponibles au 21/01/2025

Unité : million de F.CFP

● **Exportations métallurgiques**

L'indicateur porte sur la valeur des exportations de produits métallurgiques.

Évolution de la valeur des exportations métallurgiques



Sources : DRDNC- Isee - Données disponibles au 21/01/2025

Exportations métallurgiques

	2023	2024
Janvier	16 488	13 088
Février	11 121	8 351
Mars	21 610	17 050
Avril	9 357	18 246
Mai	13 427	4 875
Juin	14 003	5 813
Juillet	17 156	8 212
Août	16 430	3 478
Septembre	9 204	3 406
Octobre	21 768	3 602
Novembre	10 291	3 120
Décembre	7 076	2 973
TOTAL	167 932	92 215

Sources : DRDNC - Isee

Unité : million de F.CFP

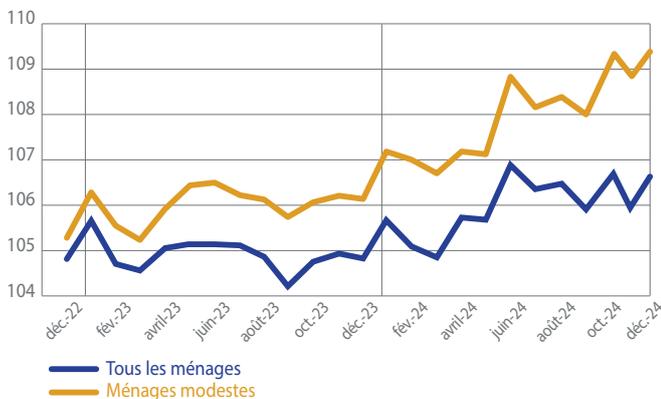
Données disponibles au 21/01/2025

● **Indice des prix**

L'indicateur porte sur l'indice général des prix à la consommation (IPC) et sur l'indice **alimentation** de l'IPC, établis mensuellement.

L'indice des prix à la consommation (IPC) vise à estimer l'évolution moyenne des prix des biens et services consommés par l'ensemble des ménages calédoniens. Or, les structures de consommation étant propres à chaque ménage, pour le calcul de l'IPC des ménages modestes, c'est la structure des 20 % des ménages les plus modestes qui est retenue. En effet, leur pouvoir d'achat étant, par définition, inférieur à celui du ménage moyen, ils sont d'autant plus fragilisés par les hausses de prix, notamment celles concernant l'alimentation (qui représente 28 % de leur consommation, contre 22 % pour les autres ménages). L'indice alimentation présenté ici concerne l'ensemble des ménages et les 20 % des ménages les plus modestes.

Evolution de l'indice des prix à la consommation selon le type de ménage



Source : Isee

Base 100 décembre 2021

Evolution de l'indice des prix de l'alimentation selon le type de ménage



Source : Isee

Base 100 décembre 2021

Variation de l'indice des prix en 2024 en glissement sur un an*

	indice des prix général		indice des prix de l'alimentation	
	tous ménages	ménages modestes	tous ménages	ménages modestes
Janvier	0,0	0,9	-0,2	1,9
Février	0,5	1,4	1,0	2,8
Mars	0,3	1,3	1,0	2,8
Avril	0,6	1,3	0,8	2,2
Mai	0,2	0,7	-1,2	0,9
Juin	1,4	2,2	3,2	4,9
Juillet	1,0	1,7	3,6	5,0
Août	1,5	2,0	5,7	5,9
Septembre	1,6	2,1	7,1	6,4
Octobre	1,9	3,0	7,3	7,0
Novembre	0,9	2,4	5,0	5,7
Décembre	1,7	3,0	6,3	6,6

Source : Isee

Base 100 décembre 2021

Unité : %

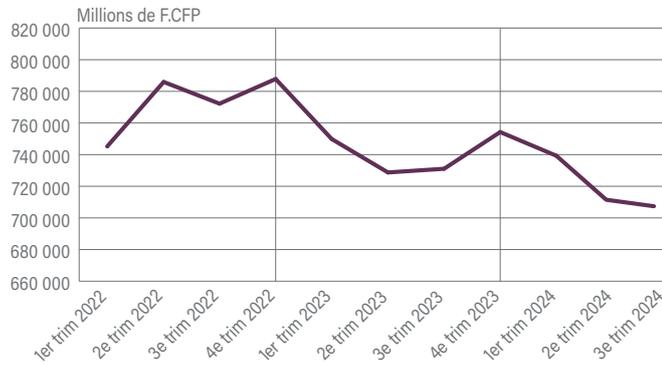
* par rapport au même mois de l'année précédente

Activité financière

● Épargne

L'indicateur porte sur le montant de l'épargne collectée par les établissements financiers locaux, au dernier jour du trimestre.

Évolution du montant de l'épargne collectée auprès des entreprises et des ménages



Source : IEOM

Épargne collectée auprès des entreprises et des ménages

	Entreprises		Ménages	
	2023	2024	2023	2024
1 ^{er} trimestre	274 967	253 514	4739 20	486 335
2 ^e trimestre	252 754	242 126	476 431	469 001
3 ^e trimestre	253 010	239 643	478 047	468 230
4 ^e trimestre	270 177		484 911	

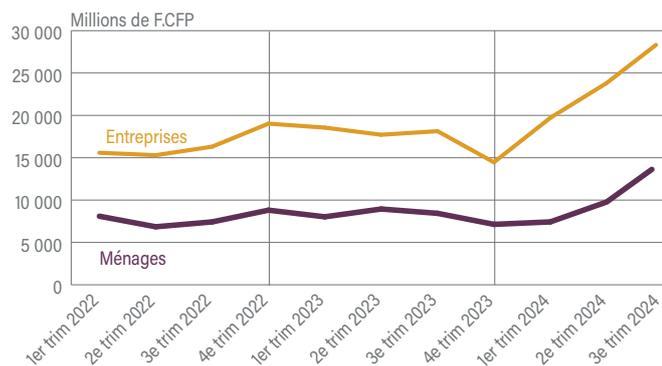
Source : IEOM

Unité : million F. CFP

● Solvabilité

L'indicateur porte sur le montant des créances douteuses (c'est-à-dire qui ne sont pas payées à l'échéance), au dernier jour du trimestre.

Évolution du montant des créances douteuses nettes



Source : IEOM

Encours de créances douteuses nettes

	Entreprises		Ménages	
	2023	2024	2023	2024
1 ^{er} trimestre	17 627	19 123	7 979	7 497
2 ^e trimestre	17 093	23 850	8 324	9 431
3 ^e trimestre	17 570	28 352	8 091	13 055
4 ^e trimestre	14 891		7 270	

Source : IEOM

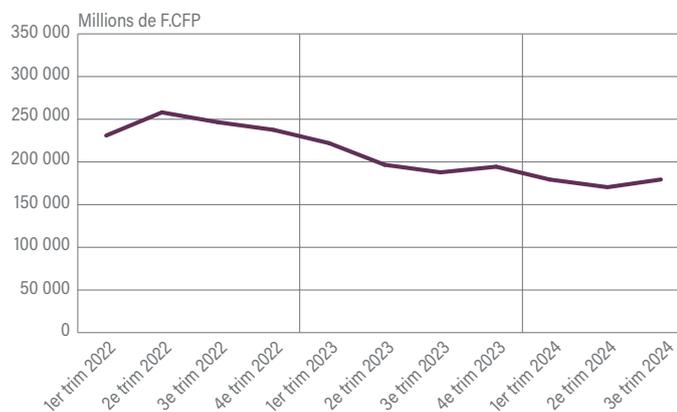
Unité : million F. CFP

Activité financière

● Trésorerie des entreprises

L'indicateur porte sur le montant des dépôts à vue des entreprises (c'est-à-dire des sommes disponibles à tout moment sur un compte bancaire courant), au dernier jour du trimestre.

Évolution du montant des montants des dépôts à vue des entreprises



Source : IEOM

Dépôts à vue des entreprises

	2023	2024
1 ^{er} trimestre	224 007	176 529
2 ^e trimestre	198 752	170 607
3 ^e trimestre	184 954	175 747
4 ^e trimestre	192 603	

Source : IEOM

Unité : million F.CFP

Annexe 1 - Les conditions d'ouverture de droit au chômage**Chômage total :**

Le chômage total de droit commun est soumis à des conditions d'ouverture de droits, notamment :

- Avoir cotisé au régime d'assurance Chômage de la Cafat au moins 9 mois
- Avoir effectué en Nouvelle-Calédonie au moins 1 521 heures de travail pendant les 12 mois précédant la rupture du contrat de travail
- Ne pas avoir quitté volontairement son emploi (i.e. ne pas avoir démissionné sauf motif légitime)
- Être inscrit comme demandeur d'emploi auprès des structures provinciales.
- Être à la recherche effective et permanente d'un emploi

Suite aux exactions, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté des mesures de chômage total spécifique aux exactions débutées en mai 2024 (délibération n°147/CP du 14 juin 2024). Les conditions d'ouverture de droit listées précédemment ne sont pas requises dans ce cas. Par contre, ce dispositif ne s'adresse qu'aux salariés dont le contrat de travail a été rompu du fait des exactions de mai 2024 (rupture définitive du contrat de travail suite à la destruction totale de l'entreprise en raison par exemple d'un incendie sans possibilité de reprise de l'activité). Les entreprises concernées sont listées dans un arrêté du gouvernement.

Chômage partiel :

Le dispositif de chômage partiel de droit commun qui pré-existait, a été complété :

- D'un dispositif spécifique nickel, pour les entreprises touchées par la crise du nickel (délibération n° 396 du 28 mars 2024)
- D'un dispositif spécifique aux exactions débutées en mai 2024 (délibération n° 147/CP du 14 juin 2024)

L'indemnisation du chômage partiel est versée par la Cafat à l'entreprise, a posteriori, en remboursement des salaires versés pour des heures non travaillées, après réception des états envoyés par les entreprises. Quand elles ne disposaient pas de la trésorerie suffisante, certaines entreprises ont pu faire une demande d'avance.